

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIÉE

VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ



INITIÉE PAR LA SOCIÉTÉ



Agissant de concert avec les personnes dénommées
dans le corps du présent document

PRÉSENTÉE PAR



CONSEILS FINANCIERS D'EREN



INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTÉRISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIÈRES ET COMPTABLES DE LA SOCIÉTÉ EREN



Le présent document relatif aux autres informations de la société Eren a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 19 février 2014, conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et à l'instruction AMF n°2006-07 du 25 juillet 2006 relative aux offres publiques d'acquisition. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société Eren.

Le présent document complète la note d'information relative à l'offre publique d'achat simplifiée initiée par la société Eren sur les actions Orège, visée par l'AMF le 18 février 2014, sous le n°14-043, en application d'une décision de conformité du même jour (la « **Note d'Information** »).

Le présent document et la Note d'Information sont disponibles sur les sites Internet d'Eren (www.eren-groupe.com) et de l'AMF (www.amf-france.org), et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

- Eren, 25 B boulevard Royal L-2449 Luxembourg ;
- Société Générale, CORI/COR/FRA, 75886 Paris cedex 18 ; et
- Invest Securities, 73 boulevard Haussmann, 75008 Paris.

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, un communiqué sera diffusé, au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre publique d'achat simplifiée, afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

TABLE DES MATIÈRES

1.	INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF	4
1.1.	Renseignements d'ordre général concernant Eren.....	4
1.1.1.	Dénomination sociale	4
1.1.2.	Siège social	4
1.1.3.	Forme juridique et droit applicable.....	4
1.1.4.	Constitution et durée	4
1.1.5.	Objet social	4
1.1.6.	Exercice social	5
1.1.7.	Consultation des documents relatifs à Eren	5
1.2.	Renseignements concernant le capital de Eren	5
1.2.1.	Description de la structure du capital social	5
1.2.2.	Actionnariat	5
1.2.3.	Dividende.....	5
1.2.4.	Autres titres donnant accès au capital	5
1.3.	Administration, Direction et contrôle de Eren	5
1.3.1.	Directoire	5
1.3.2.	Conseil de surveillance	6
1.3.3.	Commissaires aux comptes.....	6
1.4.	Renseignements concernant l'activité et les éléments financiers de l'Initiateur	6
1.4.1.	Activités	6
1.4.3.	Litiges significatifs	8
1.4.4.	Informations financières	8
1.5.	Modalités de financement de l'Offre	9
1.6.	Présentation d'Eren Groupe.....	9
2.	ATTESTATION DE L'INITIATEUR RELATIVE AU PRÉSENT DOCUMENT	13

*Le présent document est établi, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, par la société Eren (« **l'Initiateur** » ou « **Eren** »), agissant de concert avec M. Pascal Gendrot, Mme Carine Oger Gendrot, Mme Lara Van Kempen-Gendrot, M. Raphaël Gendrot, M. Patrice Capeau, M. Michel Lopez, M. Georges Gonsalves, M. Guy Gendrot, Half Moon Properties Ltd et Mme Daljit Bomer (ensemble avec l'Initiateur le « **Concert** »), dans le cadre de son offre publique d'achat simplifiée (l'« **Offre** ») visant les actions de la société Orège au terme de laquelle elle propose de manière irrévocable aux actionnaires de la société Orège (autre que les membres du Concert), société anonyme à directoire et conseil de surveillance de droit français au capital de 4.453.292,50 euros, dont le siège social est situé 1, rue Pierre Vaudenay - 78350 Jouy en Josas, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Versailles, sous le numéro 479 301 079 (« **Orège** » ou la « **Société** »), d'acquérir la totalité de leurs actions Orège au prix de 4,20 euros par action. Les modalités de l'Offre sont détaillées dans la Note d'Information.*

1. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF

1.1. Renseignements d'ordre général concernant Eren

1.1.1. Dénomination sociale

Eren S.A. (« **Eren** »)

1.1.2. Siège social

Le siège social d'Eren est situé 25B boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

1.1.3. Forme juridique et droit applicable

Eren a la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois.

1.1.4. Constitution et durée

Eren a été constituée le 17 avril 2012 ; elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168599.

Eren a été établie pour une durée illimitée ; elle peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires.

1.1.5. Objet social

Eren a pour objet, au Grand-Duché de Luxembourg et dans tout autre pays :

- la prise d'intérêts et la participation directe ou indirecte dans toute société ou entreprise créée ou à créer par tous moyens, alliances, apports, fusions, souscriptions d'actions, obligations ou autres titres, acquisitions de droits sociaux et sous toutes autres formes ;
- l'animation et le contrôle opérationnel des filiales et participations ;
- la fourniture des services administratifs, juridiques, comptables, financiers, immobiliers, mais uniquement à ses actionnaires, aux filiales directes et indirectes de ses actionnaires, à ses filiales directes et indirectes, ou à toute société ou entreprise qui font partie du groupe de sociétés auquel elle appartient, ainsi que la gestion de la trésorerie du groupe ;
- l'assistance du groupe, par des prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement ;
- l'exploitation et la gestion par tous moyens de tous biens immobiliers, meubles corporels et incorporels, de tous brevets et marques réalisés ou à réaliser par Eren, acquis ou lui étant apportés, à quelque titre que ce soit ;
- la participation par tous moyens, dans toutes opérations pouvant se rapporter à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement ;
- toutes opérations de commission ou de courtage se rapportant à l'objet ci-dessus ;
- et généralement, effectuer toute opération ou transaction industrielle, commerciale, financière et immobilière se rattachant à l'objet ci-dessus qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social, à condition qu'elle ne participe pas à des opérations ou des transactions qui auraient pour résultat qu'elle soit

engagée dans une activité pour laquelle un agrément serait nécessaire ou qui serait considérée comme étant une activité réglementée.

1.1.6. Exercice social

L'exercice social d'Eren a une durée d'un an, qui commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

1.1.7. Consultation des documents relatifs à Eren

Les statuts d'Eren peuvent être consultés au siège social situé 25B boulevard Royal L-2449, Luxembourg.

1.2. **Renseignements concernant le capital de Eren**

1.2.1. Description de la structure du capital social

Le capital social, intégralement libéré, est fixé à 1.000.000 euros. Il est divisé en 1.000.000 actions de 1 euro de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie.

1.2.2. Actionnariat

A la date du présent document, Eren est détenue à hauteur de 80 % par Eren Groupe SA, (une société anonyme de droit luxembourgeois elle-même contrôlée à hauteur de 96,9 % par M. et Mme Pâris Mouratoglou), 10 % par M. David Corchia et 10 % par Mme Valérie Corchia (voir la section 1.5 du présent document pour une description détaillée d'Eren Groupe et de ses actionnaires).

1.2.3. Dividende

Depuis sa constitution, aucun dividende n'a été versé par Eren.

1.2.4. Autres titres donnant accès au capital

A la date du présent document, Eren n'a émis aucun autre titre ou instrument donnant accès au capital.

1.3. **Administration, Direction et contrôle de Eren**

Eren est dirigée par un directoire, qui exerce ses fonctions sous le contrôle d'un conseil de surveillance.

1.3.1. Directoire

Eren est dirigée par un directoire composé d'au moins trois membres, nommés par le conseil de surveillance pour un mandat d'une durée d'un an renouvelable.

A la date du présent document, le directoire est composé de M. Pierre Dagallier, qui en est le président, de Mme Nathalie Rehm et de M. Alain Robillard.

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir ou faire exécuter tout acte de disposition et d'administration dans l'intérêt d'Eren. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi, ou les statuts, à l'assemblée générale des actionnaires d'Eren ou à son conseil de surveillance relèvent de la compétence du directoire.

Le directoire est en charge de la recherche de nouveaux investissements, d'examiner les données analytiques y relatives, et d'analyser la faisabilité de tels investissements. Il assure également le suivi des investissements en cours et établit le rapport des investissements d'Eren. Il soumet au conseil de surveillance, tous les trois mois au moins, un rapport écrit détaillant les affaires en cours d'Eren et leur évolution prévisible. De plus, il doit informer le conseil de surveillance de tout événement qui serait susceptible d'avoir des répercussions majeures sur la situation d'Eren.

Eren est engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux membres du directoire dont celle du président du directoire.

1.3.2. Conseil de surveillance

Le conseil de surveillance contrôle la gestion d'Eren par le directoire. Il est composé d'au moins trois membres désignés par l'assemblée générale des actionnaires.

A la date du présent document, le conseil de surveillance est présidé par M. David Corchia et comprend les membres suivants : Mme Catherine Mouratoglou, M. Pâris Mouratoglou, M. Frédéric Benqué, M. Armando Manca Di Villahermosa et M. Elie Cohen.

Le conseil de surveillance dispose d'un droit illimité de regard sur toutes les activités d'Eren. Il doit donner son accord préalable aux décisions suivantes du directoire : (i) tout changement substantiel au budget annuel, (ii) toute décision d'investissement relative à la gestion pour un montant égal ou supérieur à cinq millions d'euros, à l'exception des décisions relatives aux transferts internes à Eren et aux relations entre Eren et ses filiales directes et indirectes, (iii) toute délégation de pouvoirs octroyée par le directoire et (iv) la conclusion de tout prêt ou engagement avec un tiers pour un montant principal égal ou supérieur à un million d'euros.

1.3.3. Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers
400, route d'Esch,
L-1014 Luxembourg

1.4. **Renseignements concernant l'activité et les éléments financiers de l'Initiateur**

1.4.1. Activités

Eren est une société luxembourgeoise qui, prenant appui sur ses différentes activités et participations, a pour ambition de rendre accessible des technologies innovantes, fiables et compétitives au service de l'économie des ressources naturelles.

A travers ses diverses participations, Eren intervient dans le développement de différentes technologies en matière d'économies de ressources naturelles : traitement des effluents, sécurité des infrastructures et prolongation de leur durée de vie, effacement diffus de la consommation d'électricité, gestion et stockage d'énergie. Eren développe également des centrales de production d'électricité à partir de ressources renouvelables.

(a) Énergies renouvelables

Eren investit dans des actifs de production d'électricité utilisant des ressources renouvelables. Ces investissements, qui peuvent conduire Eren à détenir des participations dans des projets ou des sites de productions d'énergies, sont principalement réalisés dans les pays émergents où les énergies renouvelables constituent une réponse compétitive aux besoins énergétiques croissants des populations et qui offrent un potentiel significatif reposant sur des gisements éoliens ou solaires de qualité.

Dans le cadre de ces prises de participations, Eren s'associe avec des développeurs locaux et leur apporte son expertise sectorielle et sa capacité de financement.

A ce jour, les investissements d'Eren sont répartis entre l'Inde, Israël, la Grèce, l'Italie et la France ; ils représentent plus de 200 MW bruts de capacité installée ou en construction.

(b) Economie des ressources naturelles

Outre sa présence dans le secteur des énergies renouvelables, le groupe Eren se développe activement dans le secteur de l'économie des ressources naturelles, autour de diverses participations dans des sociétés dont les activités principales sont décrites ci-après.

- **Voltalis** : Eren détient, à la date du présent document, une participation de 13,04 % dans la société Voltalis. Premier opérateur électrique d'ajustement diffus en temps réel, la société Voltalis a inventé et développé l'effacement diffus, nouveau métier consistant à générer des économies d'énergie de façon coordonnée dans un très grand nombre de logements et bâtiments pour répondre aux besoins du système électrique. La solution Voltalis repose sur l'installation d'un boîtier sur le tableau électrique des logements et bâtiments tertiaires. Piloté à distance par Voltalis, ce dernier permet de mettre en pause chez les consommateurs, pendant des durées brèves et sans impact sur leur confort, les appareils dont la consommation est flexible (radiateurs, ballons d'eau chaude...). Les particuliers et sites tertiaires équipés réalisent ainsi des économies d'énergie, et le système électrique bénéficie d'un outil de gestion de la demande précis et fiable, comparable à une unité de production d'électricité, mais propre et moins cher ;
- **TMW** : Eren détient, à la date du présent document, une participation de 31,4 % dans la société TMW, société ayant développé des solutions innovantes de traitement des effluents industriels et de dessalement d'eau de mer. La technologie mise au point par TMW permet de purifier l'eau en concentrant les matières polluantes qu'elle contient dans un volume restreint et ségrégué. Par le biais d'un procédé breveté, les industriels peuvent ainsi réduire significativement les quantités d'effluents à traiter et réaliser une économie pouvant atteindre 50 % des coûts annuels de traitement des eaux usées ;
- **Osmos** : Eren détient, à la date du présent document, une participation de 59,36 % dans la société Osmos, société spécialisée dans l'ingénierie de surveillance des structures. Les structures peuvent être affectées par leur poids propre, une fatigue des points sensibles, les variations climatiques, ou encore des travaux à proximité ; tous ces facteurs sont susceptibles à terme de fragiliser les bâtiments et infrastructures ou de faire naître des doutes sur leur aptitude au service. « La Corde Optique » Osmos – technologie de pointe reposant sur la fibre optique- permet de détecter les signes précurseurs de ces fragilités avec une précocité sans équivalent avant qu'elles ne deviennent des défauts irréversibles et dangereux. Dans la pratique, cette qualité d'information sert le plus souvent à lever les doutes, sans restriction d'usage. Le responsable de la structure dispose alors de tous les éléments lui permettant d'optimiser les conditions d'exploitation de son ouvrage, assurant ainsi la sécurité des personnes et prévenant des rénovations lourdes ayant un fort impact économique et environnemental. A ce jour, plus de 3.000 sites répartis dans 20 pays différents sont équipés de la technologie développée par Osmos ;

- **Fafco** : Eren détient, à la date du présent document, une participation de 96,8 % dans la société Fafco, société proposant à ses clients des outils accessibles, fiables et efficaces de gestion et de réduction de leur facture énergétique, tels que des capteurs solaires ou des accumulateurs de glace. En particulier, la société a développé un savoir-faire dans la conception, la fabrication et l'installation de systèmes de gestion et de stockage de froid pour l'industrie et le tertiaire ;
- **Orège** : Eren détient, à la date du présent document, une participation de 32,65 % du capital d'Orège et 54,82 % de concert avec les fondateurs et actionnaires historiques de cette société. Orège conçoit, développe, industrialise et commercialise des solutions innovantes pour le traitement des boues et effluents industriels complexes. Orège apporte aux industriels, aux exploitants et aux acteurs municipaux des solutions de traitement plus économiques et en meilleure adéquation avec les nouvelles exigences réglementaires, environnementales et sociétales. L'entreprise s'appuie à cette fin sur deux technologies de rupture : SOFHYS (utilisée pour le traitement des effluents industriels complexes, toxiques ou non biodégradables) et SLG (solution de conditionnement et de prétraitement pour la déshydratation des boues municipales et industrielles). Les actions de la société Orège sont admises aux négociations sur le marché réglementé Euronext Paris. Eren a initié une offre publique d'achat sur les actions d'Orège non encore détenues par le Concert dans les conditions décrites dans la Note d'Information.

1.4.2. Employés

A la date du présent document, Eren n'emploie aucun salarié.

1.4.3. Litiges significatifs

A la date du présent document, Eren n'est impliquée dans aucun litige qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur ses résultats ou sa situation financière.

1.4.4. Informations financières

Les principales informations financières telles que présentées ci-dessous, issues des comptes sociaux audités d'Eren, concernent le premier exercice d'Eren, soit une période s'écoulant entre le 17 avril 2012, date de constitution d'Eren et le 31 décembre 2012.

Bilan simplifié

En euros	Au 31 décembre 2012
Frais d'établissement	20 452
Actif immobilisé	64 000 001
- Immobilisations financières	64 000 001
Actif circulant	985 741
- dont avoirs en banque, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse	983 566
Total du bilan (actif)	65 006 194

En euros	Au 31 décembre 2012
Capitaux propres	59 984 549
- capital souscrit	31 000
- prime d'émission et primes assimilées(*)	59 971 000
- résultat de la période	(17 451)
Dettes non subordonnées	5 021 644
Total du bilan (passif)	65 006 194

(*) dont Parts Bénéficiaires à hauteur de 59 969 000 euros

Le 27 décembre 2013, le capital social d'Eren a été porté à 1.000.000 euros à la suite d'une augmentation de capital.

Compte de résultat simplifié

En euros	Exercice clos le 31 décembre 2012
Corrections de valeur	2 583
Autres charges d'exploitation	13 293
Impôts sur le résultat	1 575
Total des charges	17 451

1.5. Modalités de financement de l'Offre

Dans l'hypothèse où la totalité des actions Orège visées par l'Offre serait apportée, le montant total de la contrepartie en espèces devant être payé par Eren aux actionnaires d'Orège ayant apporté leurs actions s'élèverait à environ 38 405 485 millions d'euros. L'Offre est financée par Eren sur ses fonds propres.

1.6. Présentation d'Eren Groupe

Eren Groupe S.A. (« **Eren Groupe** »), société anonyme de droit luxembourgeois, est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 39052 et est situé 25 B boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Son capital social, intégralement libéré, est fixé à 561.986.226,74 euros représenté par 147.898.651 actions, toutes de même catégorie et sans désignation de valeur nominale. A la date du présent document, la répartition du capital d'Eren Groupe est la suivante :

Nom des actionnaires	Nombre d'actions et de droit de vote	Pourcentage de capital détenu
M. Pâris Mouratoglou	73.674.325	49,81 %
Mme Catherine Mouratoglou	69.633.324	47,10 %
M. Patrick Mouratoglou	1.052.501	0,71 %
M. Philippe Mouratoglou	1.052.501	0,71 %
M. David Corchia	1.936.000	1,31 %
Auto détention	550.000	0,36 %
Total	147 898 651	100 %

Eren Groupe qui emploie 10 salariés, est la société holding du groupe Eren, dont elle porte les diverses participations. Eren Groupe n'exerce pas d'activités opérationnelles. Eren Groupe détient, à travers ses filiales, des participations dans les secteurs de l'économie des ressources naturelles (Eren SA), du capital investissement (Eren Participations) et de l'immobilier). Les activités d'Eren, société initiatrice de l'offre publique d'achat sur les actions Orège, sont détaillées au paragraphe 1.4.1 du présent document.

Les principales informations financières d'Eren Groupe présentées ci-dessous sont issues des comptes annuels audités relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Bilan simplifié

<u>En euros</u>	Exercice clos le 31 décembre 2012	Exercice clos le 31 décembre 2011
Actif immobilisé	396 220 782	270 457 737
- dont immobilisations financières	389 094 158	269 197 824
Actifs circulant	186 515 656	354 567 926
- créances	6 568 800	5 467 567
- valeurs mobilières	154 720 941	309 730 636
- avoirs en banque, avoirs en comte de chèques postaux, chèques et en caisse	25 225 915	39 369 723
Autres	97 072	14 600

<u>En euros</u>	Exercice clos le 31 décembre 2012	Exercice clos le 31 décembre 2011
Total du bilan (actif)	582 833 510	625 040 263
Capitaux propres	581 960 506	612 660 747
- capital souscrit	561 986 227	561 986 227
- prime d'émission et primes assimilées	6 860 958	6 860 958
- réserves	24 308 998	20 308 998
- résultats reportés	19 504 564	67 456 643
- résultats de la période	(30 700 241)	(43 952 079)
Provisions	468 295	519 260
Dettes non subordonnées	404 709	11 860 256
Total du bilan (passif)	582 833 510	625 040 263

Compte de résultat simplifié

<u>En euros</u>	Exercice clos le 31 décembre 2012	Exercice clos le 31 décembre 2011
Frais de personnel	282 937	298 929
Autres charges d'exploitation	15 781 152	408 444
Corrections de valeurs et ajustement de juste valeur sur immobilisations financières	91 026 543	143 037 056
Corrections de valeurs et ajustement de juste valeur sur éléments financiers de l'actif circulant. Moins-values de cessions des valeurs mobilières.	92 009 198	28 566 642
Intérêts et autres charges assimilées	682 110	1 427 744
Autres impôts	2 276 732	1 638 895
Total des charges	202 856 692	176 343 537

Produits bruts	134 000 612	104 180 389
Produit des immobilisations financières	22 127 500	21 209 318
Produit des éléments financiers de l'actif circulant	14 430 836	4 753 878
Autres intérêts et autres produits financiers	1 597 503	2 151 587
Perte de la période	30 700 241	43 952 079
Total des produits	202 856 692	176 343 537

2. ATTESTATION DE L'INITIATEUR RELATIVE AU PRÉSENT DOCUMENT

« Nous attestons que le présent document comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par son instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006 dans le cadre de l'offre publique d'achat initiée par Eren, visant les titres de la société Orège. Ces informations sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. Le présent document a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 19 février 2014 et sera diffusé le 20 février 2014, soit au plus tard le jour de négociation précédant l'ouverture de l'Offre ».

M. Pierre Dagallier
Président du directoire

M. Alain Robillard
Membre du directoire